

**RÉPONSE À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA « RÉGIE ») À OC RELATIVE À LA
DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES *CONDITIONS DE SERVICE*
ET *TARIF D'ÉNERGIR*, S.E.C. À COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2025**

FORMULE DE VARIATION DES COÛTS

- 1. Références :**
- (i) Pièce [C-OC-0032](#), p. 4;
 - (ii) Pièce [C-OC-0032](#), p. 15 et 16;
 - (iii) Pièce [B-0325](#), p. 17 et 18, réponse à la question 6.1.1;
 - (iv) Tableau établi par la Régie.

Préambule :

(i) « Aux fins de l'élaboration du présent mémoire, OC s'est fondée sur les réponses fournies par Énergir à ses demandes de renseignements, ainsi que sur celles transmises à l'expert retenu par les intervenantes ».

(ii) OC recommande notamment à la Régie de retenir, pour l'indexation des dépenses d'exploitation, une pondération de 55 % pour l'EERH et de 45 % pour l'IPC-Québec et d'accepter le retrait du facteur G pour la présente FVC. L'intervenante propose également de retenir un facteur de productivité établi suivant la méthode de l'expert commun des intervenants.

(iii) Pour l'année tarifaire 2026-2027, Énergir établi l'indice EERH à 4 % et l'IPC à 2,46 %.

(iv) Selon les recommandations d'OC présentées en référence (ii) et considérant les indices d'inflation de la référence (iii), la Régie établi le coût de service de base de l'année 2026-2027 au tableau suivant.

Année tarifaire 2026-2027 Section 7 de la pièce B-0318	CT	CS			Facteur	CS de base
	2025-2026	de base	à la marge	indice	X	2026-2027
Base de tarification	2 647 834	2 493 248	154 586	2,46%	-0,265%	2 547 975
Taux de rendement sur la BT	6,06%	6,06%				
Coût de service						
Frais de distribution du CDG	8 059	8 059		2,46%	-0,265%	8 236
Autres revenus d'exploitation	(4 195)	(4 195)		2,46%	-0,265%	(4 287)
Dépenses d'exploitation	241 536	132 845		4,00%	-0,265%	137 807
		108 691		2,46%	-0,265%	111 077
Coûts des services rendus -ASF	20 392		20 392			-
Autres composantes ASF	(11 038)		(11 038)			-
PGEÉ	6 855		6 855			-
Amortissements immos	157 310	157 310		2,46%	-0,265%	160 763
Amortissements frais reportés et actifs intangibles	80 187	48 718	31 469	2,46%	-0,265%	49 787
Impôts fonciers et autres	50 977	50 977		2,46%	-0,265%	52 096
Impôts sur le revenu	24 601	24 601		2,46%	-0,265%	25 141
Rendement sur la BT	160 459	151 091	9 368	2,46%	-0,265%	154 407
Revenu requis avant Contribution GES	735 143	678 097	57 046			695 027
Contribution GES	(6 036)		(6 036)			
Revenu requis clientèle	729 107	678 097	51 010			695 027

Demandes :

- 1.1 Outre les réponses d'Énergir aux DDR mentionnées en référence (i), veuillez indiquer si OC a également considéré les réponses d'Énergir aux DDR de la Régie. Veuillez commenter.

Réponse : OC confirme avoir tenu compte des réponses fournies par Énergir aux demandes de renseignements de la Régie. Dans son mémoire (pièce C-OC-0032), OC renvoie d'ailleurs à la demande de renseignements no 9 de la Régie aux notes de bas de page 55, 59, 61, 62, 63, 64 et 69. OC n'a pas cité la demande de renseignements no 10 de la Régie, puisque celle-ci portait sur les conditions de service et le tarif. Elle confirme néanmoins en avoir pris connaissance.

OC profite par ailleurs de l'occasion pour préciser qu'elle tient toujours compte des réponses aux demandes de renseignements de la Régie, même si cela n'est pas indiqué expressément dans l'introduction de ses mémoires. Dans le présent mémoire, la formulation retenue visait surtout à mettre en évidence que les réponses transmises à l'expert retenu par OC ont également contribué à l'élaboration de sa position.

- 1.2 Veuillez confirmer que le tableau présenté en préambule (iv) reflète les recommandations d'OC. Dans la négative, veuillez expliquer.

Réponse : Le tableau présenté en préambule (iv) doit être ajusté afin de refléter les recommandations d’OC. Plus précisément, la pondération proposée par OC pour l’indexation des dépenses d’exploitation, soit 55 % pour l’EERH et 45 % pour l’IPC-Québec, fait passer l’indice applicable à ce poste à 3,31 %, compte tenu des indices retenus par Énergir pour l’année tarifaire 2026-2027. Le tableau reproduit ci-dessous intègre cette modification. Les montants ajustés sont indiqués en rouge afin d’en faciliter la lecture.

Tableau Q 1.2 - Coût de service de base 2026-2027 ajusté pour refléter les recommandations d’OC

	CT 2025-2026	CS de base	à la marge	Indice	Facteur X	CS de base 2026-2027
Base de tarification	2 647 834	2 493 248	154 586	2,46 %	-0,265 %	2 547 975
Taux de rendement sur la BT	6,06 %	6,06 %				
Coût de service						
Frais de distribution du CDG	8 059	8 059		2,46 %	-0,265 %	8 236
Autres revenus d’exploitation	(4 195)	(4 195)		2,46 %	-0,265 %	(4 287)
Dépenses d’exploitation	241 536	132 845	108 691	3,31 %*	-0,265 %	136 890
Coûts des services rendus - ASF	20 392		20 392			-
Autres composantes ASF	(11 038)		(11 038)			-
PGÉÉ	6 855		6 855			-
Amortissements immos	157 310	157 310		2,46 %	-0,265 %	160 763
Amortissements frais reportés et actifs intangibles	80 187	48 718	31 469	2,46 %	-0,265 %	49 787
Impôts fonciers et autres	50 977	50 977		2,46 %	-0,265 %	52 096
Impôts sur le revenu	24 601	24 601		2,46 %	-0,265 %	25 141
Rendement sur la BT	160 459	151 091	9 368	2,46 %	-0,265 %	154 407
Revenu requis avant Contribution GES	735 143	678 097	57 046			694 110
Contribution GES	(6 036)		(6 036)			-
Revenu requis clientèle	729 107	678 097	51 010			694 110

* L’indice pondéré applicable aux dépenses d’exploitation devient 3,31 %, soit : (55 % x 4,00 %) + (45 % x 2,46 %).